

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
M		
Métal anglais, en gueuse et en barres	28	Exempt.
“ ouvré, non plaqué	28	25 p. c.
Métal de Babbett	28	10 p. c.
Métal jaune, en barres, boulons ou pour doublage	28	Exempt.
Métal en feuille hollandais ou schlag	28	30 p. c.
Meubles de ménage, n'étant pas des marchandises appartenant à des sujets britanniques décédés à l'étranger, mais domiciliés au Canada	13	Exempt.
Meubles en bois, en fer ou tous autres matériaux, de ménage, de cabinet ou de bureau, finis ou en pièces établies, y compris les matelas de crin, sommiers à ressorts et autres, les oreillers et traversins, les bières et cercueils de tous matér.	13	35 p. c.
Meules à aiguiser, non montées, et de pas moins de douze pouces de diamètre	26	\$2 p. tonne.
Mescal (<i>voir</i> liqueurs c)		
Microscopes	6	25 p. c.
Miel en gâteaux ou autrement, et imitations et falsification de Millerets (<i>voir</i> dentelles)	20	3c. p. lb.
Millets à balais	24	Exempt.
Minerais de toutes sortes de métaux	28	“
Minéralogie, spécimens de	26	“
Mitaines de toutes sortes	18	35 p. c.
Modèles d'inventions ou d'autres améliorations dans les arts ; mais ne seront pas considérés comme modèles, les articles qui peuvent être montés pour s'en servir	31	Exempt.
Moissonneuses (<i>voir</i> faucheuses)		
Molettes et croisille, employées dans la fabrication de la poterie	26	“
Monnaies, collections de, médailles, et autres collections d'antiquités	32	“
Monnaies d'or et d'argent, excepté les monnaies d'argent des Etats-Unis	27	“
Montres	6	25 p. c.
Montres, boîtiers de	6	35 p. c.
Montres, mouvements et rouages de	6	10 p. c.
Moteurs électriques et appareils pour lumières électriques	6	25 “
Mouchoirs de coton ou de toile, unis ou imprimés, en pièce ou autrement	17	25 “
Moules devant servir de modèles pour les écoles de dessins	31	Exempt.
Moulures en bois, dorées ou ouvrees, autrement qu'unies	4	30 p. c.
Moulures en bois, unies	4	25 “
Mousse d'Islande et autres mousses, herbes marines, crues ou à l'état naturel, ou nettoyées seulement	24	Exempt.
Moutarde, graine de, moulue	22	25 p. c.
Moutarde, graine de	24	Exempt.
Moutarde, tourteaux de	22	20 p. c.
Moutons	29	30 “
Moutons (<i>voir</i> chevaux)		
Moyeux, rais, jantes et parties de roues, ébauchés ou sciés seulement	10	15 p. c.
Mucilage et colle liquide	14	30 “
Munjeet	24	Exempt.
Mûres, groseilles, framboises et fraises n.s.a. le poids du colis devant être compris dans le poids imposable	21	3c. p. lb.
Mûriers	30	1c. chacun.